

Les terminologies et représentations du risque dans la pensée de Rousseau

“Terminologies and representations of risk in Rousseau's thought”

Rodolphe EDOU NKOGHE

Docteur en philosophie

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, France

Abstract

Risk is a word that has its full meaning in the thought of the Genevan philosopher. Jean-Jacques Rousseau has indeed developed a thought of risk, both from a terminological and pragmatic point of view, especially since his autobiographical and philosophical writings show how much he has always risked his life by defending his social doctrines, educational and political in the name of truth and social justice based on equality between men.

This article therefore aims, on the one hand, to identify the meaning (s) that the term risk contains in the writings of Rousseau. On the other hand, he seeks to show to what extent, through the figure of Rousseau, the philosophical adventure is a risk that the philosopher constantly embodies.

Ya-t-il une philosophie du risque chez Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) ? Il est sans doute vrai qu'à la lecture de certains de ses écrits autobiographiques et philosophiques, il fait plusieurs fois usage de ce mot sans en donner un contenu identique. À la lecture de ces écrits, on peut établir que le risque parcourt l'œuvre de Rousseau et est représenté sous deux dimensions : une dimension éthique ou morale et une dimension politico-sociale et juridique.

Vers la fin de sa vie, entre 1776 et 1778, quand il rédige *Les rêveries du promeneur solitaire*, si nous nous en tenons à la chronologie de sa bibliographie¹, il déclarera que : « Soyons toujours vrai au risque de tout ce qui en peut arriver. La justice elle-même est dans la vérité des choses². » Dans ce récit autobiographique, le philosophe pose alors le risque comme baromètre du comportement de l'individu vis-à-vis de la vérité et de la justice. Mais si on se réfère également

¹ G. Demulier, *Apprendre à philosopher avec Rousseau*, Paris, Ellipses, coll. « Apprendre à philosopher avec », 2009, p. 21.

² J.-J. Rousseau, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Quatrième promenade, texte établi et annoté par Marcel Raymond, *Œuvres Complètes*, vol. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1959, p. 1028.

à ses *Confessions* ou à ses multiples répliques aux objections ou critiques virulentes qu'on lui adressait après chacune de ses publications, on peut constater que la vie de Rousseau a toujours été exposée à d'énormes risques, d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, l'exposé qu'il fait dans cette quatrième promenade des *Rêveries* et qui repose essentiellement sur la question du mensonge va remuer le couteau dans la plaie en lui rappelant les souvenirs d'un mensonge juvénile qu'il dit le poursuivre jusqu'à sa vieillesse avec plusieurs effets indésirables. Là, le risque prend une dimension morale et s'accommode parfaitement à la devise du philosophe genevois : *Vitam impendere vero*¹.

Par ailleurs, le risque change de contenu et prend une dimension politico-sociale et juridique dans *Du Contrat Social* où, en effet, Rousseau en fait une condition de tranquillité sociale. Dans un chapitre pratiquement dédié au traitement de la question des délits et des peines que l'on devrait infliger à un citoyen qui serait devenu un risque pour l'État auquel il appartient, et intitulé « Du droit de vie et de mort »², il définit le risque comme un droit et un devoir et pour le citoyen et pour l'État.

Au regard donc de ces deux représentations du risque chez Rousseau, faut-il en venir à l'idée que le risque serait réellement un danger volontaire, un danger calculé, en vue d'un résultat escompté ? Est-ce tout le sens que ce terme prend dans la distinction terminologique entre le danger, le risque et le péril que l'auteur des *Remarques lexicologiques*³ établit quand il affirme que le risque est « un danger auquel on s'expose volontairement et avec quelque espoir d'en échapper, en vue d'obtenir quelque chose qui nous tente plus que le danger ne nous effraie » ? Mais avant tout, en quoi la vie de Rousseau constituerait-elle en elle-même un symbole du risque dans l'entreprise du philosophe ?

Dans une démarche herméneutique philosophique, nous envisageons de partir d'une interprétation du risque dans la vie même de Rousseau, afin de montrer en quoi l'engagement philosophique serait un risque permanent pour le philosophe (I), pour déboucher sur la représentation du risque comme un moyen exploitable pour garantir la cohésion au sein d'un corps politique (II).

¹ Formule latine inspirée à Rousseau par le poète Juvénal et que l'on traduit en ces termes en français : « Consacrer sa vie à la vérité » (Cf. J.-J. Rousseau, *Lettre à d'Alembert*, Paris, Gallimard, *Œuvres Complètes*, vol. V, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1995).

² J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, notes et bibliographie par Bruno Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « Le Monde de la Philosophie », 2001, p. 371-373.

³ J.-J. Rousseau, *Mélanges de littérature et de morale*, textes établis et annotés par Charly Guyot, *Œuvres Complètes*, vol. II, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, p. 1253.

1. La symbolique du risque dans l'entreprise philosophique

Par devoir de vérité pour l'homme et envers l'homme

La quatrième promenade des *Rêveries*, dont est extrait le passage que nous avons citée en introduction, « Soyons toujours vrai au risque de tout ce qui en peut arriver. La justice elle-même est dans la vérité des choses », implique une forme de projet métaphysique chez Rousseau débouchant sur une éthique de la vérité. En effet, résolu à s'appliquer aux enseignements de Plutarque, considéré par lui comme sa meilleure référence chez les philosophes, Rousseau conclut que l'exercice de l'introspection ou le *connais-toi-toi-même* doit conduire le philosophe à choisir et défendre la vérité quitte à risquer sa vie. Cela sous-entend que la vérité est un principe absolu sur lequel le philosophe doit reposer sa réflexion et son discours. Un peu à la manière platonicienne, Rousseau semble faire du philosophe un chantre de la vérité qui, en aucun cas, ne doit déroger à sa tâche.

En prenant alors parti pour la vérité, il s'agit surtout pour Rousseau de la rétablir au sujet de l'homme, tel qu'il est dans sa nature et tel que la civilisation l'aurait transformé. Par devoir, le philosophe n'a pas de choix que d'adopter cette posture de vérité. C'est ainsi que, dans son introduction au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Rousseau déclare :

« C'est de l'homme que j'ai à parler, et la question que j'examine m'apprend que je vais parler à des hommes, car on n'en propose point de semblables quand on craint d'honorer la vérité. Je défendrai donc avec confiance la cause de l'humanité devant les sages qui m'y invitent, et je ne serai pas mécontent de moi-même si je me rends digne de mon sujet et mes juges. »¹

La quintessence de ce propos rousseauiste réside dans une ambition réfutatoire des doctrines en vogue au XVIII^e siècle, doctrines partisans d'une nature humaine définissable à partir de déterminismes matérialistes ou religieux. Contrairement aux thèses religieuses qui définissent l'homme comme un pécheur dont la condition de salut est liée à une épuration de son âme par une forme de piété pouvant le rendre bon envers Dieu et envers ses semblables, Rousseau soutient la thèse d'une bonté naturelle selon laquelle la nature humaine ne saurait expliquer la méchanceté en l'homme, car en tant qu'être *perfectible*, il est à l'origine de sa propre perversion. En effet, Rousseau a fait de cette théorie de la bonté naturelle un principe sur lequel il adosse sa réflexion politique. Cette théorie « exhibe les causes de la méchanceté de l'homme civilisé » que l'auteur du *Contrat social* considère comme des causes « historiques et sociales, et non

¹ J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, notes, bibliographie et chronologie par Jacques Roger, Paris, Flammarion, coll. « Le Monde de la Philosophie », 2001, p. 183.

théologiques »¹. Ce qui implique d'exclure Dieu dans l'explication du fait social. Dieu n'étant pas alors la cause du fait social, c'est dans la nature même de l'homme qu'il faut aller la chercher. Dès lors, la notion d'état de nature retrouve son sens ici. L'état de nature, qui est à considérer comme une hypothèse de travail chez Rousseau, ne détermine pas une situation conflictuelle et de guerre perpétuelle comme le prétend Thomas Hobbes, mais au contraire le lieu de perfection de la nature humaine. Pour lui, l'homme naturel est bien meilleur que l'homme civilisé, il est un être pur contrairement à l'homme civilisé qui est un être perverti, ôté de sa pureté naturelle, parce qu'il perfectible.

Jacques Berchtold soutient cette analyse en affirmant que : « Aux yeux de Rousseau, l'homme n'est pas du tout pécheur, mais, perfectible, il est seulement responsable de sa propre *dénaturation*, du fait de son fourvoisement, c'est-à-dire du chemin propre emprunté par lui lors de son développement inscrit dans l'histoire et dans la sociabilité »². Autrement dit, la perfectibilité désigne chez Rousseau dans la capacité qu'a l'homme de se perfectionner ; l'homme est pour lui le seul être vivant à disposer de cette faculté. De façon plus claire, Rousseau aborde ce concept pour décrire l'homme sous un angle métaphysique. À cet effet, il conçoit la perfectibilité comme une faculté propre à l'homme, susceptible de le transformer perpétuellement :

« Il y a une autre qualité très spécifique qui les distingue [l'homme et l'animal], et sur laquelle il ne peut y avoir de contestation, c'est la faculté de se perfectionner ; faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, et réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu, au lieu qu'un animal est, au bout de quelques mois, ce qu'il sera toute sa vie, et son espèce, au bout de mille ans, ce qu'elle était la première année de ses mille ans. »³

La vérité donc que Rousseau s'est premièrement résolu à démontrer et à défendre dans son aventure philosophique et qui lui a valu toutes les détractations de ses contemporains est que l'homme n'est pas un être statique prédéterminé par une quelconque entité supérieure, mais un être qui se fait lui-même et qui est voué au changement permanent. La perfectibilité recouvre ainsi une dimension ontologique ou métaphysique en tant que ce qui fait l'être de l'homme, contrairement à l'animal qui est une machine statique préconçue. On peut à ce titre donner raison à Demulier qui désigne la perfectibilité comme « le fait que l'homme se crée lui-même de manière imprévisible »⁴. Toutefois, la perfectibilité n'est pas synonyme de perfection, elle ne fait pas de l'homme un être absolument bon. Au contraire, elle conduit l'homme à l'imbécilité, à la perversion de sa nature : « Pourquoi l'homme seul est-il sujet à devenir

¹ G. Lèpan, *Rousseau. Une politique de la vérité*, Paris, Belin, 2015, p. 40.

² J. Berchtold, « Jean-Jacques, l'homme selon la nature », in *Revue Dix-huitième siècle*, 2013/n° 45, p. 233.

³ J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, op. cit., p. 197.

⁴ G. Demulier, *Apprendre à philosopher avec Rousseau*, op. cit., p. 199.

imbécile ?¹ » Rousseau répond que c'est justement parce qu'il est perfectible, parce qu'en tant que tel il est corruptible, voué à la dégradation de la bonté originelle de sa nature.

Avoir posé ce principe de vérité qui contraste avec les doctrines de l'époque peut donc ici être considéré comme la première cause du risque dans l'aventure philosophique de Rousseau. Si les premières objections et critiques qui sont adressées à son œuvre partent de sa défense d'une théorie de la bonté naturelle, il faut dire que ses théories politique et éducative sont également sujettes à de fortes objections. Mais ces objections s'accompagnent de menaces physiques, politiques, juridiques, etc. qui font que le risque devienne une réalité existentielle chez Rousseau.

Le risque d'être incompris, mal-aimé et de perdre sa vie

Cette tâche de vérité qui est celle du philosophe, et que la figure de Rousseau sait très bien représenter, s'accompagne d'un ensemble de persécutions. On sait qu'avant Rousseau, un philosophe comme Socrate, par exemple, n'a pas eu la vie facile, il a connu des tribulations si bien qu'il fut traduit en justice devant le tribunal d'Athènes et condamné à mort au nom de la vérité².

Des objections reçues par Rousseau, si certaines se montrent moins virulentes que d'autres et visent beaucoup plus à amener le philosophe genevois à clarifier ses thèses, d'autres visent clairement son intégrité physique et morale, en un mot à porter atteinte à sa vie. Des philosophes et hommes d'église tels que Voltaire, le naturaliste Charles Bonnet dit Philosopolis, Monseigneur Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, pour ne citer que ceux-là, ont formulé de ces objections envers Rousseau qui ne se limitent pas à une analyse critique de son œuvre, mais aussi à le présenter comme un homme dangereux dont le bannissement de la société ne ferait qu'un grand bien au genre humain, car toute doctrine que défend Rousseau semble à leurs yeux se retourner contre le genre humain et contre Dieu.

Concernant son *Discours sur l'inégalité*, l'*Émile* et du *Contrat social*, la lecture qu'en a fait Voltaire lui permit de répliquer par une lettre anonyme, un chapelet d'injures, intitulée *Sentiment des citoyens*³, où il dépeint un Rousseau aux allures d'un fou, un dément qui mérite d'être lié, un bouffon prostitué de l'opéra de Paris, un coupable égaré répandant l'irreligion

¹ J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, op. cit., p. 197.

² À ce sujet, voir Platon, *Apologie de Socrate*.

³ Voltaire, *Sentiment des citoyens*, introduction et édition critique, OCV 58, Oxford, Voltaire Foundation, 2016, p. 303-342.

dans ses livres, etc., tant de qualificatifs pratiquement négatifs qui montrent le degré de haine qui se dégage en celui que Rousseau appelait pourtant au départ le maître¹ ! À la fin de lettre, il conclut en ces termes : « Mais il faut lui apprendre que, si on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux². »

Cette lettre de Voltaire montre à quel point le fait d'être incompris s'accompagnait du risque d'être mal-aimé et persécuté jusqu'à ses derniers retranchements. Dans sa *Lettre à Monseigneur de Beaumont*, Rousseau décrit comment il a été persécuté, vilipendé et rejeté partout, contrairement à certains de ses contemporains qui, eux, avaient toute la bénédiction des autorités politiques et religieuses d'Europe pour distiller leurs idées sans aucune crainte pour leur vie :

« J'éviterai de parler de mes contemporains ; je ne veux nuire à personne. Mais l'athée Spinoza enseignait paisiblement sa doctrine, il faisait sans obstacle imprimer ses livres, on les débitait publiquement : il vint en France et il y fut bien reçu ; tous les États lui étaient ouverts, partout il trouvait protection, ou du moins sûreté ; les princes lui rendaient des honneurs, lui offraient ses chaires : il vécut et mourut tranquille, et même considéré. Aujourd'hui, dans le siècle tant célébré de la philosophie, de la raison, de l'humanité, pour avoir proposé avec circonspection, même avec le respect et pour l'amour du genre humain, quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Être suprême, le défenseur de la cause de Dieu, flétri, proscrit, poursuivi d'État en État, d'asile en asile, sans égard pour son indigence, sans pitié pour ses infirmités, avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur et qui serait barbare même contre un homme en santé, se voit interdire le feu et l'eau dans l'Europe presque entière. »³

Le contexte moderne de la prolifération des Lumières paraît donc contradictoire aux yeux de Rousseau. Autant on célèbre les progrès de la raison humaine et l'humanisme, autant on promeut les injustices et les inégalités entre les hommes. On opprime la liberté en bâtissant une société fondée sur la différence de classes. Rousseau se considère comme victime de cette contradiction du contexte des Lumières : comment célébrer la philosophie, la raison et l'humanité tout en défendant à un individu de s'investir dans l'exercice de sa réflexion, en lui infligeant toutes les peines possibles juste pour avoir exprimé ses idées, sa liberté ? L'Europe

¹ J.-J. Rousseau, *Lettre à Voltaire*, texte établi et annoté par Henri Gouhier, *Œuvres Complètes*, vol. IV, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969, p. 1059.

² Voltaire, *Sentiment des citoyens*, op. cit., p. 338.

³ J.-J. Rousseau, *Lettre à Monseigneur de Beaumont*, texte établi et annoté par Henri Gouhier, *Œuvres Complètes*, vol. IV, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969, p. 48. Il raconte aussi, dans ses *Lettres écrites de la montagne*, que toutes ces tribulations étaient orchestrées par la France : « Lorsque j'arrivai dans ce pays on eut dit que tout le Royaume de France était à mes trousses. On brûle mes livres à Genève ; c'est pour complaire à la France. On m'y décrète ; la France le veut ainsi. L'on me fait chasser du Canton de Berne ; c'est la France qui l'a demandé. L'on me poursuit jusque dans ces montagnes ; si l'on m'en eut pu chasser, c'eût encore été la France. Forcé par mille outrages, j'écris une lettre apologétique. Pour le coup tout était perdu. J'étais entouré, surveillé ; la France envoyait des espions pour me guetter, des soldats pour m'enlever, des brigands pour m'assassiner ; il était même imprudent de sortir de ma maison. Tous les dangers me venaient toujours de la France, du Parlement, du Clergé, de la Cour même ; on ne vit de la vie un pauvre barbouilleur de papier devenir pour son malheur un homme aussi important. » (J.-J. Rousseau, *Lettres écrites de la montagne*, texte établi et annoté par Jean-Daniel Candaux, Paris, Gallimard, *Œuvres Complètes*, vol. III, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 796).

des Lumières paraît de ce fait paradoxale, ambiguë : une Europe à risques. Car elle entend propager les lumières sans la liberté. Or les Lumières devraient correspondre à ce qu'en dit Emmanuel Kant, c'est-à-dire « la liberté de faire un *usage public* de sa raison dans tous les domaines »¹. Il ajoute avec plus de précision : « il faut que l'*usage public* de la raison soit toujours libre et lui seul peut répandre les Lumières parmi les hommes »².

De tout ce qui précède, on apprend, à travers Rousseau, que l'aventure philosophique s'accompagne du risque de l'incompréhension, du désamour et de la mort. Si le risque peut s'entendre comme tel dans l'œuvre du citoyen de Genève, il faut également le cerner sous l'aspect d'un concept de philosophie sociale, politique et juridique qui en découle dans le *Contrat social*.

2. Le risque comme moyen de garantir le bien commun de la société

Risquer sa vie pour la conserver

Quand Rousseau définit le risque dans les *Remarques lexicologiques* établies par Charly Guyot, il dit que celui-ci est un danger volontaire qui vise un espoir. C'est dire, comme nous l'avons succinctement montré dans notre propos introductif, que le risque repose sur un calcul, sur une attente, sur un objectif escompté. Bruno Bernardi considère à juste titre que chez Rousseau le risque est « une modalité du danger [...] qui est affronté volontairement : cela implique à la fois la conscience (on n'est pas ignorant du danger auquel on s'expose) et la liberté (on ne risque d'affronter un danger que si on pourrait s'y soustraire) »³. Autrement dit, il est un danger qui implique l'adhésion du sujet à risque, c'est-à-dire la personne. Est-ce ce même sens qu'il faut entendre dans cette formule du *Contrat social* où Rousseau affirme que : « Tout homme a droit de risquer sa vie pour la conserver »⁴ ? Comment la conservation de la vie peut-elle relever ou dépendre du risque ?

Le concept de risque est ici dans le chapitre V de la deuxième partie du *Contrat social*, on peut l'entendre ainsi, est analysé par Rousseau comme un concept de philosophie politique et sociale. Il l'utilise pour justifier la raison pour laquelle il est légitime qu'un particulier transfère au souverain le droit de garantir la conservation de sa vie au sein de la société. La logique

¹ E. Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), traduit par J.-M. Muglioni, Paris, Hatier, coll. « Les classiques Hatier de la philosophie », 1999, p. 6.

² *Ibid.*, op. cit., p. 6.

³ B. Bernardi, « Le droit de vie et de mort selon Rousseau : une question mal posée ? » in *Revue de métaphysique et de morale*, PUF, 2003/n° 37, p. 93.

⁴ J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, op. cit., p. 371.

rousseauiste est simple et suit le même schéma, celui du contrat social entre les particuliers en vue de former le corps politique.

En effet, le contrat social n'est pas un pacte de soumission entre un particulier et une entité politique supérieure, mais un véritable contrat entre les particuliers eux-mêmes en tant qu'ils constituent le souverain légitime et doivent ensemble décider de se soumettre à leur propre volonté : la *volonté générale*. Ainsi, les hommes contractent seulement avec eux-mêmes, chacun étant une partie de la volonté générale. Il s'agit donc d'un *engagement de chacun à l'égard de tous et de tous à l'égard de chacun*. C'est dans le contexte de ce schéma du contrat social qu'il convient d'inclure logiquement le risque auquel Rousseau fait allusion ici. Ce risque est partie prenante du contrat et présuppose un résultat satisfaisant pour chaque contractant : la conservation de la vie. Car en contractant, l'on transfère son droit naturel de conserver sa vie au souverain. Or, étant donné que chaque contractant est partie prenante du souverain, il est encore par-là le garant de sa propre conservation. C'est en ce sens que Rousseau estime que : « Le traité social a pour fin la conservation des contractants. Qui veut la fin veut aussi les moyens, et ces moyens sont inséparables de quelques risques, même de quelques pertes¹. »

Ce transfert du droit de vie du particulier au souverain obéit aussi à une logique dualiste nature/civilisation que Rousseau établit dans son œuvre philosophique et qui justifie la nécessité pour les particuliers de contracter. Ce que dit Rousseau en effet est que la nature humaine tend vers la perfection, et que la civilisation quant à elle contraste avec cette tendance naturelle, car elle (la civilisation) comporte en elle une grande marge d'imperfections. Pour dépasser cette dualité, il faut faire appel à une convergence de volontés, seule capable de la corriger. C'est ce qui justifie le risque de transférer son droit de vie au souverain par le contrat social, car l'acte de contracter constitue en ce sens le support même de tous les droits grâce auxquels la société politique construit son unité. Autrement dit, par le contrat social, tous les particuliers tissent des liens d'interdépendance et deviennent un seul corps dont la mécanique interne voudrait qu'ils participassent tous à son bon fonctionnement pour le bien-être de tous et de chacun. Or, devenant ainsi un seul corps, ils forment par-là un « être moral qui a une volonté »², une volonté uniforme, motrice légitime des lois auxquelles ils sont tous soumis au nom de leur propre conservation et de leur bonheur collectif.

¹ *Ibid.*, op. cit., p. 372.

² J.-J. Rousseau, *Discours sur l'économie politique*, texte établi et annoté par Robert Derathé, Paris, Gallimard, *Œuvres Complètes*, vol. III, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 245.

L'usage du risque pour justifier les peines

Dans ce même chapitre, « Du droit de vie et de mort », Rousseau analyse le risque sous l'angle juridique. Un peu à la manière du philosophe, juriste et criminologue italien Cesare Beccaria (1738-1794), qui écrivit pendant le même siècle que Rousseau, *Des délits et des peines* (1764). Pour Rousseau, si le particulier peut risquer sa vie pour la conserver, il peut aussi la risquer pour conserver celle du corps politique auquel il appartient : « Qui veut conserver sa vie aux dépens des autres, doit la donner aussi pour eux quand il faut¹. » C'est ici la justification de la peine de mort. Le contrat social ayant pour fin la conservation des contractants, il revient à l'État de neutraliser ceux qui deviennent un danger pour cette fin, c'est-à-dire des hors-la-loi :

« Or le Citoyen n'est plus juge du péril auquel la loi veut qu'il s'expose, et quand le Prince lui a dit, il est expédient à l'État que tu meures, il doit mourir ; puisque ce n'est qu'à cette condition qu'il a vécu en sûreté jusqu'alors, et que sa vie n'est plus seulement un bienfait de la nature, mais un don conditionnel de l'État. »²

Ici, le risque, en tant qu'acte de volonté, suppose que le citoyen a conscience du fait que le contrat fait de lui un sujet de droit, qui a des droits et des obligations envers le corps politique auquel il appartient. S'il déroge à ces obligations, il est tout à fait légitime que les lois de l'État s'appliquent à lui. Ce ne devrait pas être une surprise pour un citoyen de se voir condamné à mort s'il ne respecte pas/plus les normes établies ou s'il n'est plus un modèle d'expression de la tranquillité pour les autres. Il doit savoir en permanence qu'il risque sa vie pour la tranquillité et la cohésion sociales.

La peine capitale faisait partie du droit social très en vogue dans les constitutions politiques des temps modernes, c'est-à-dire à l'époque de Rousseau. Il est de ce fait normal qu'il se saisisse de la question pour tenter de justifier le bien-fondé de cette peine. Si de nos jours, la peine de mort tend progressivement à être abolie parce que les États usent d'autres moyens de coercition efficaces pour prévenir des dangers criminels, les Modernes sont intransigeants face aux criminels et trouvent que ces derniers ne méritent rien d'autre que la mort.

Rousseau soutient que cette peine capitale n'a de sens que par nécessité. D'abord parce qu'elle doit tenir en alerte chaque citoyen vis-à-vis de ses devoirs, puisqu'en tant que membre du souverain il se doit de veiller à la conservation de ce dernier. Pour cela, moralement, chaque citoyen a le devoir de ne pas se comporter comme un traître de la patrie, au risque de perdre sa vie pour conserver celle de son État, car « la conservation de l'État est incompatible avec la

¹ J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, op. cit., p. 372.

² *Ibid.*, op. cit., p. 372.

sienne, il faut qu'un des deux périsse, et quand on fait mourir le coupable, c'est moins comme Citoyen que comme ennemi¹. »

Mais précisons que Rousseau apporte un petit bémol en imputant le tort au gouvernement. Pour lui, la tâche de ce dernier est de rendre bon chaque citoyen afin de lui éviter de devenir un ennemi de son État : « la fréquence des supplices est toujours un signe de faiblesse ou de paresse dans le Gouvernement. Il n'y a point de méchant qu'on ne pût rendre bon à quelque chose². » Cela veut dire que le type de moralité des citoyens dans un État est fonction des compétences de ceux qui gouvernent. En d'autres termes, un État évasif, incompetent et paresseux fait courir le risque à ses membres de devenir des criminels. Au fond, ce bémol apporté par l'auteur du *Contrat social* vise à montrer que l'État est avant tout un père, censé s'occuper de l'éducation de ses enfants. C'est-à-dire qu'il est garant de la moralité de chaque citoyen. Si ce dernier devient criminel, c'est d'abord à lui qu'il revient de se remettre en question pour savoir s'il a réellement joué son rôle de père, s'il a inculqué le type d'éducation qui sied au bon citoyen. De là, la peine de mort n'a de sens que pour le cas des citoyens rebelles et irrécupérables : ceux que l'État ne parvient pas à redresser : « On a droit de faire mourir, même pour l'exemple, que celui qu'on ne peut conserver sans danger³. »

Chacun a donc sa partition dans le maintien de l'ordre et de la cohésion au sein de la société, le citoyen lambda tout comme le gouvernement.

Dans notre travail, nous avons pu clairement établir que le risque peut être multiples fois considéré dans l'œuvre de Rousseau. De la définition qu'il en a donnée dans ses *Mélanges de littérature et de morale* jusqu'à la déduction d'une théorie sociale, politique et juridique du risque dans *Du Contrat social*, en passant bien évidemment par des témoignages sur ses propres tribulations dues à son engagement philosophique, on retient que Rousseau a commis un travail conceptuel qui nécessite que l'on s'y penche à nouveau pour comprendre les interactions entre les individus, entre les citoyens d'un État et entre ces derniers et ceux qu'ils plébiscitent aux hautes fonctions de l'État. Quelle doit être la partition de chacun pour que la société soit davantage plus sociable ?

Si aujourd'hui l'entreprise philosophique expose de moins en moins aux types de mésaventures vécues par Rousseau, il reste tout de même vrai que la tâche reste toujours rude

¹ *Ibid.*, op. cit., p. 372.

² *Ibid.*, op. cit., p. 373.

³ *Ibid.*, op. cit., p. 373.

pour le philosophe de promouvoir ses idées sans courir le risque d'être incompris par ses pairs, par le monde intellectuel et par tous ceux qui sont sensibles aux problématiques qu'il aborde et à sa manière de les aborder. C'est donc au philosophe de considérer ce risque comme le moteur indispensable de la vérité philosophique. C'est la leçon morale qui est sous-entendue dans cette conceptualisation du risque chez Rousseau.

Bibliographie

BERNARDI, Bruno, « Le droit de vie et de mort selon Rousseau : une question mal posée ? » in *Revue de métaphysique et de morale*, PUF, 2003/n° 37, p. 89-106.

BERCHTOLD, Jacques, « Jean-Jacques, l'homme selon la nature », in *Revue Dix-huitième siècle*, 2013/n° 45, p. 231-247.

DEMULIER, Gaëtan, *Apprendre à philosopher avec Rousseau*, Paris, Ellipses, coll. « Apprendre à philosopher avec », 2009.

KANT, Emmanuel, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), traduit par J.-M. Muglioni, Paris, Hatier, coll. « Les classiques Hatier de la philosophie », 1999.

LEPAN, Géraldine, *Rousseau. Une politique de la vérité*, Paris, Belin, 2015.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les rêveries du promeneur solitaire*, Quatrième promenade, texte établi et annoté par Marcel Raymond, *Œuvres Complètes*, vol. I, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1959.

— *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, notes, bibliographie et chronologie par Jacques Roger, Paris, Flammarion, coll. « Le Monde de la Philosophie », 2001.

— *Du Contrat social*, notes et bibliographie par Bruno Bernardi, Paris, Flammarion, coll. « Le Monde de la Philosophie », 2001.

— *Discours sur l'économie politique*, texte établi et annoté par Robert Derathé, Paris, Gallimard, *Œuvres Complètes*, vol. III, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964.

— *Mélanges de littérature et de morale*, textes établis et annotés par Charly Guyot, *Œuvres Complètes*, vol. II, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964.

— *Lettres écrites de la montagne*, texte établi et annoté par Jean-Daniel Candaux, Paris, Gallimard, *Œuvres Complètes*, vol. III, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1964.

— *Lettre à Monseigneur de Beaumont*, texte établi et annoté par Henri Gouhier, *Œuvres Complètes*, vol. IV, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969.

— *Lettre à Voltaire*, texte établi et annoté par Henri Gouhier, *Œuvres Complètes*, vol. IV, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1969.

— *Lettre à d'Alembert*, Paris, Gallimard, *Œuvres Complètes*, vol. V, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1995.

VOLTAIRE, *Sentiment des citoyens*, introduction et édition critique, OCV 58, Oxford, Voltaire Foundation, 2016, p. 303-342.

Notice bio-bibliographique de l'auteur

Rodolphe EDOU NKOGHE est docteur en philosophie, spécialiste de Jean-Jacques Rousseau et de Friedrich August von Hayek. Sa thèse porte précisément sur les « *Enjeux critiques de la lecture de Rousseau dans la philosophie hayékienne de la liberté* », où il confronte les théories de la liberté de ces deux auteurs sur les terrains de la philosophie sociale, politique et économique pour apprécier les grandes mutations du libéralisme, de l'économie politique et de la mondialisation. Il est rattaché au Laboratoire d'études et de recherches sur les Logiques Contemporaines de la Philosophie (EA 4008 – LLCP, Université Paris 8) et travaille comme professeur contractuel de philosophie et d'éducation morale et civique dans les lycées auprès de l'Académie d'Amiens. **edourodolph2006@yahoo.fr**

Version numérotée